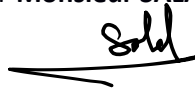


**2AS TRANSPORTS
SAS
Société par actions simplifiée
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 7 RUE ADRIEN HUZARD, 93300 AUBERVILLIERS
947 937 330 R.C.S. Bobigny**

**PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
LE DIX SEPT MAI**

Certifié conforme à l'original par **Monsieur SALAH Adnene**, le 17/05/2026



Les associés de la société **2AS TRANSPORTS SAS** Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est au **7 RUE ADRIEN HUZARD, 93300 AUBERVILLIERS**, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convention faite conformément aux statuts.

Il en résulte du registre de présence qu'à cette réunion :
Sont présents :

Monsieur SALAH Adnene
Né(e) le 05/03/1970 en Tunisie
7 RUE ADRIEN HUZARD, 93300 AUBERVILLIERS

Soit au total (1000) actions

Le président donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante :

ORDRE DU JOUR :

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

PREMIERE RÉOLUTION :

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège de la société comme suit :

Le siège social de la société est fixé au :

51 RUE SAINT MAUR 75011 PARIS

« ARTICLE 4 : Siège social

En date du 17/05/2026, Le siège social de la société est établi au :

51 RUE SAINT MAUR 75011 PARIS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à **PARIS**

Le 17/05/2026

Monsieur SALAH Adnene

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Salah', is written over a horizontal line.